



Aménagement comble sur parti commune

Par **Maxime38**, le **16/11/2017** à **21:31**

Bonjour
J'aimerais aménager les combles de mon appartement comme l'on fait tout mes voisins mais ce sont des parties communes. Donc puis-je les aménager en salle de bain?
Merci

Par **morobar**, le **17/11/2017** à **09:08**

Bonjour,
Direction le syndic pour présenter une résolution lors de la prochaine AG.

Par **Maxime38**, le **17/11/2017** à **09:41**

Bonjour
Merci de votre réponse
Bonne journée

Par **amajuris**, le **17/11/2017** à **13:17**

bonjour,
en aménageant une salle de jeux privatives dans une partie commune, le copropriétaire ne prend pas beaucoup de risques.
aménager une salle de bain qui nécessite un raccordement sur le réseau d'eaux usées partie commune est un peu plus délicat.
juridiquement, vous devez proposer à la prochaine assemblée générale d'acquiescer ces parties communes, qui nécessitera quelques modifications au niveau de l'état descriptif de division (ainsi qu'une information du trésor public).
il faudra assurer cette pièce supplémentaire en prouvant que cette pièce vous appartient.
si vous vous êtes accaparez cette partie commune

sans rien dire, pour la revente, il faudra signaler cette particularité au notaire et à votre acquéreur.
Bons salutations